

Nouvelles compressions budgétaires annoncées

**DIFFICILE DE RÉDUIRE ENCORE SANS TOUCHER AU SERVICE À L'ÉLÈVE :  
HAUSSE DE LA TAXE SCOLAIRE À PRÉVOIR POUR LES CONTRIBUABLES**


Amos, 21 mars 2013 --- Le conseil des commissaires de la Commission scolaire Harricana (CSH) dénonce l'intention du gouvernement du Québec de mettre fin à la péréquation sur les taxes scolaires. Les commissaires souhaitent, par ce geste, que le gouvernement revoie à la baisse ces nouvelles mesures de compressions et négocie un régime fiscal équitable pour les commissions scolaires.

**Financement à 50 % de la réduction de taxe scolaire aux contribuables consentie en 2007-2008**

Notons que cette nouvelle coupure de 500 000 \$ en 2013-2014 s'ajouterait aux autres compressions subies de 1 M\$ depuis deux ans à la CSH. En fait, le gouvernement demande aux élus scolaires de faire des ajustements soit en augmentant les revenus (compte de taxe scolaire) ou en diminuant les dépenses et ce sans atténuer les services à l'élève. Jusqu'à maintenant à la CSH, les dirigeants ont fait preuve de beaucoup d'imagination et de volonté afin de réduire au minimum l'impact sur le service à l'élève. Une autre réduction budgétaire ne peut se réaliser sans avoir d'effet nuisible sur l'offre de service. C'est pourquoi, pour combler le manque à gagner, les commissaires n'auront d'autre choix que de récupérer ce montant auprès des contribuables : ayant pour effet d'augmenter le compte de taxe comme démontré dans le relevé ci-dessous.

**Actions réalisées pour minimiser l'impact sur le service à l'élève**

Soulignons d'abord que la CSH présente un budget déficitaire pour l'année scolaire actuelle de 835 329\$ et que des décisions restent encore à prendre concernant le budget de la prochaine année. Rappelons que depuis deux ans, 2 postes de cadres et 1,5 de professionnels n'ont pas été remplacés. De plus, les écoles ne se partagent plus annuellement la somme de 100 000 \$ dédiée à minimiser les effets de la décroissance de la clientèle. Finalement, les frais de surveillance du midi ont été augmentés de 20 \$ annuellement.

 COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA		341, rue Principale Nord Amos (Québec) J9T 2L8 Tél. : 819 732-6561 Fax : 819 732-1623		<b>FACTURE ANNUELLE DE TAXE SCOLAIRE</b> CONSERVEZ POUR USAGE FISCAL				
N° DE DOSSIER		N° DE RÉFÉRENCE		DATE DE FACTURE AN MS JR		PÉRIODE DU AN MS JR AU AN MS JR		
				2012 - 07 - 01		2012 - 07 - 01 2013 - 06 - 30		
RÔLE	VALEUR RÔLE	FACTEUR D'UNIFORMISATION	=	VALEUR UNIFORMISÉE	VALEUR AJUSTÉE	2012	98 500	
PRÉCÉDENT (2007-2008)	67 500	X 1,0000	=	67 500	FACTEUR DES NEUTRES	X	1,0000	
COURANT	98 500	X 1,0000	=	98 500	VALEUR IMPOSABLE		98 500	
				DESCRIPTION	VALEUR IMPOSABLE	TALUX / 100\$	MONTANT IMPOSÉ	
				TAXE ANNUELLE	98 500	0.35000	344.75	
				RÉDUCTION		0.07220-	71.12-	
				SOUS-TOTAL			273.63	
				Soldes dus	Frais	Capital	Intérêts	Total
				2012-2013	0,00	273,21	12,10	285,31
4 - COPIE DE FACTURE TRANSMISE PAR COURRIER À VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE.				ÉCHÉANCE		MONTANT DU VERSEMENT		TOTAL À PAYER
<u>CHÈQUES POSTDATÉS</u>				2012 - 08 - 17		285,31		285,31

Par exemple, pour ce contribuable, la réduction de l'aide du gouvernement passerait de 71,12 \$ à 35,56 \$. Cette facture augmenterait de 35,56 \$.

Exemple d'un relevé de taxe scolaire de 2012-2013 de la CSH incluant la réduction consentie par le gouvernement du Québec depuis 2007-2008.

Johanne Godbout  
Secrétaire générale et conseillère en communication  
(819) 732-6561 poste 2268